

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Décembre 2018

L' an 2018 et le 20 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de NOLIN Nicolas Maire

**Présents** : M. NOLIN Nicolas, Maire, Mmes : DAMOISY Danièle, DARSY Magali, JOUASSIN Nathalie, SERPOLET Maryse, MM : FRANÇOIS Daniel, GARNIER Michel, LEVASSEUR Etienne, MINÉ Jean-Philippe, RIBET Yves

Joëlle NOLIN, SCHOONBROODT Françoise, JACQUET Pascal  
RICARD Elodie, LAVIELLE Daniel,

Gendarmerie d' Imphy

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 10/12/2018

**Date d'affichage** : 10/12/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE NEVERS

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Magali DARSY

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Demande de subvention, DETR 2019, projet épicerie. - 126-2018  
REPLACEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE - 128-2018  
MISE EN PLACE DU DISPOSITIF "VOISINS VIGILANTS" - 122-2018  
DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - 123-2018  
RAPPORT ANNUEL EAU 2017 - 124-2018  
RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2017 - 125-2018  
NOUVELLE CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS - 127-2018

Demande de subvention, DETR 2019, projet épicerie.  
réf : 126-2018

CM du 20 décembre 2018

Nombre de présents : 10

Votants :13

## REHABILITATION DU BÂTIMENT POUR CREATION D'UNE EPICERIE BAR ASSOCIATIVE

Dans le but de poursuivre le soutien de la municipalité au projet de création d'une épicerie-bar associative dans le centre-bourg et après l'achat du local en septembre 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune soit maître d'ouvrage de la réhabilitation du local qui nécessite une mise aux normes (électricité/accessibilité) et des travaux de rénovation énergétique.

Les travaux d'investissement sont estimés à 111 135,90 € HT, soit 133 363,90 € TTC.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération :

	Montant H.T	%
<b>DEPENSES</b>		
Pré-étude	2 500,00	
Diagnostic amiante	1 500,00	
Étude thermique	1 500,00	
Isolation combles BBC	7 992,90	
Isolation Murs	8 000,00	
Mise aux normes Électricité	9 000,00	
Plomberie / Sanitaire	7 800,00	
Chauffage air-eau / Eau chaude	15 000,00	
VMC hygroréglable	1 500,00	
Menuiserie (portes accessibilité)	2 640,00	
Voirie (aménagement terrasse / Voirie accessibilité abords)	35 000,00	
Maîtrise d'œuvre travaux voirie (10 %)	2 990,00	
Maîtrise d'œuvre travaux bâtiment (11,5 %)	5 973,00	
Coordonnateur SPS (2 %)	1 040,00	
Contrôle technique incendie/PMR/Elec	4 200,00	
Assurance dommage-ouvrage	4 000,00	
Visa DPLG	500,00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>111 135,90 €</b>	
<b>RESSOURCES</b>		
D.E.T.R	55 567,95	50,00
REGION - Effilogis	14 183,23	12,76
DEPARTEMENT – Fonds Territorial	15 300,00	13,77
Autofinancement	26 084,72	23,47
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>111 135,90 €</b>	<b>100,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement tel que présenté ;
- Valide la sollicitation de l'aide de l'État à hauteur de 55 567,95 € dans le cadre de la DETR 2019 ;
- Valide la sollicitation de l'aide de la Région dans le cadre du dispositif Effilogis ;
- Valide la sollicitation de l'aide du Département à hauteur de 15 300 € par le biais de la convention cadre de partenariat avec la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais et lié au projet de Territoire 2018-2020 de l'EPCI,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la commune.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ces décisions.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### REPLACEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

réf : 128-2018

Suite à l'arrêt maladie de Madame BERNARD Peggy, le Maire propose au Conseil Municipal de trouver un ou une secrétaire remplaçante pour une durée minimum de trois mois à compter de début janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

Autorise à procéder au recrutement d'une ou d'un remplaçant(e) le plus rapidement possible.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### MISE EN PLACE DU DISPOSITIF "VOISINS VIGILANTS"

réf : 122-2018

Suite à la présentation du dispositif "voisins vigilants", le Conseil Municipal décide de prévoir une réunion publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place du dispositif "voisins vigilants".

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

réf : 123-2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il y a lieu de désigner un conseiller municipal parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Madame Magali DARSY est nommé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### RAPPORT ANNUEL EAU 2017

réf : 124-2018

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable, établi par le S.I.A.E.P.A de Luthenay-Fleury-Avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le rapport "eau potable" pour l'exercice 2017.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2017

réf : 125-2018

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2017 sur les assainissements collectif et non collectif (SPANC), établis par le S.I.A.E.P.A de Luthenay-Fleury-Avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les rapports d'assainissements collectif et non collectif (SPANC) pour l'exercice 2017.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### NOUVELLE CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

réf : 127-2018

Suite à des problèmes de chats errants sur la commune depuis plusieurs années, le Conseil avait décidé de signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'amis. Celle-ci propose de revoir les termes de la convention et propose à la commune de participer à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification.

Après lecture de cette dernière et à l'unanimité, le conseil décide de ne pas renouveler la convention en question.

A la majorité (pour : 0 contre : 13 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

ACHAT D'UNE LAVEUSE POUR LA SALLE DES FETES CAR LE SOL COLLE TROP  
Cet achat sera de nouveau évoqué lorsque le Conseil Municipal aura connaissance du budget 2019.

**Complément de compte-rendu:**

DETR 2019:

Séance levée à: 23:25

En mairie, le 11/02/2019  
Le Maire  
Nicolas NOLIN

POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

